

PRÉFET DU VAR

**PREFECTURE**  
Direction de l'Action Territoriale de l'Etat  
Bureau du contrôle de légalité

Affaire suivie par : MP  
Tél : 04 94 18 84 13  
Mél : pref-contrôle-legalite@var.gouv.fr

Toulon, le

03 JAN. 2017

Le Préfet

à

LRAR

Monsieur le Président  
de la Communauté d'Agglomération  
Sud Sainte-Baume  
155 avenue Jansoulin  
83740 LA CADIERE D'AZUR

Objet : modification statutaire.

P.J. : - un arrêté préfectoral  
- statuts modifiés.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de l'arrêté n° 85/2016-BCL du 29 décembre 2016 portant modification statutaire de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume et copie des statuts modifiés.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la notification de cet acte auprès des membres de la communauté d'agglomération.

Je vous en souhaite bonne réception.

Pour le Préfet  
et par Délégation,  
le Chef du Bureau  
du Contrôle de légalité

Emmanuel SADOUX



**PRÉFET DU VAR**

PREFECTURE  
DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE DE L'ETAT

Toulon, le **29 DEC. 2016**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 85/2016-BCL**  
portant modification des statuts de la  
communauté d'agglomération Sud Sainte Baume

**Le Préfet,**  
**Officier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'ordre National du Mérite**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5216-5,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 68-I,

**Vu** le décret du Président de la République du 23 août 2016, nommant M. Jean-Luc VIDELAINE, préfet du Var,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016/77/PJI du 19 septembre 2016 portant délégation de signature à Mme Sylvie HOUSPIC, secrétaire générale de la préfecture du Var,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 25 juillet 1994, modifié, portant création de la communauté de communes Sud Sainte Baume,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 35/2014 du 27 novembre 2014 portant transformation de la communauté de communes Sud Sainte Baume en communauté d'agglomération Sud Sainte Baume,

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume du 26 septembre 2016 approuvant la modification des statuts,

**Vu** les délibérations favorables des conseils municipaux des communes de Bandol (22/12/2016), Le Beausset (03/11/2016), La Cadière-d'Azur (20/10/2016), Le Castellet (14/11/2016), Evenos (05/12/2016), Saint-Cyr-sur-Mer (13/12/2016), Sanary-sur-Mer (28/09/2016), Signes (09/12/2016),

**Considérant** qu'il convient de mettre les statuts de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, en conformité avec les dispositions législatives relatives aux compétences,

**Considérant** que les conditions de majorité qualifiée requises pour la modification statutaire sont remplies,

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture du Var,

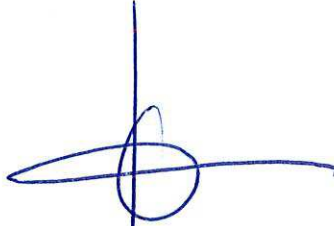
**ARRÊTE :**

**Article 1 :** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les statuts de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume sont modifiés.

**Article 2 :** La communauté d'agglomération Sud Sainte Baume sera régie par les statuts annexés au présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulon (5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON Cedex 9), dans le délai de deux mois, à compter de sa publication.

**Article 4 :** Mme la Secrétaire Générale de la préfecture du Var, M. le Président de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, Mmes et MM. les Maires des communes membres, M le Directeur Départemental des Finances Publiques du Var et M. le Trésorier du Beausset sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var et dont copie sera adressée à Mme la Directrice des Archives Départementales.



Jean-Luc VIDELAÏNE